

Le 22/03/22

Date de convocation

Le 11/03/22

Date d'affichage

Le 23/03/22

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 12

Absents 1

Procurations 1

**N° 03.22a**

OBJET:

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

Transmis à  
la Préfecture

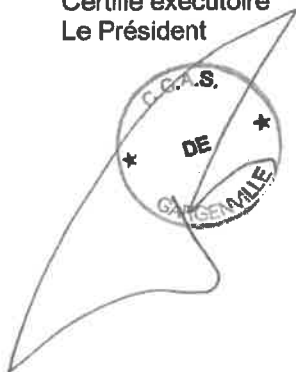
Le 22/03/22

Date de publication

Le 22/03/22

Certifié exécutoire

Le Président



**L'an deux mille vingt deux,**

Le vingt et un mars à dix-sept heures trente

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yann PERRON.

**PRESENTS :**

Mélanie FAIVRE, Marie-José DE CARVAHLO, Corine CATRO, Sandrine FRUGIER, Gérard BIGOT, Arnaud DAOUDAL, Evelyne GUILLEMIN, Jean-François BRICOURT, Nathalie LE HELLEGOUARCH, Magalie BURON PELLAUMAIL, Victoria CANTEIRO

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS :**

Brahim ZAIDI

**PROCURATION :**

Patricia NOEL pour Magalie BURON PELLAUMAIL

La mission du C.C.A.S Gargenville repose sur 2 types d'actions :

- D'une part, dans le cadre de l'aide sociale légale, il participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale, l'accueil des demandeurs, l'aide au remplissage des dossiers, la compilation et la validation des pièces justificatives et la transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

- D'autre part, le C.C.A.S. mène au titre de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles « une action générale de prévention et de développement social dans la commune » par le biais de prestations en espèces et de prestations en nature. Les aides individuelles et secours financiers mis en place par le CCAS dans le cadre de sa politique facultative constituent une des réponses majeures à la précarisation des Gargenvillois.

Qu'il s'agisse de secours, d'aides en espèces, ils s'inscrivent dans une longue tradition de solidarité envers les plus démunis de nos concitoyens. Ils permettent à leurs bénéficiaires de faire face à une baisse de ressources, un accident de la vie et plus généralement, de répondre ponctuellement aux besoins élémentaires de l'existence. Sans eux, les plus fragiles d'entre nous seraient davantage en situation de très grande exclusion financière.

Ce volet est d'autant plus d'actualité du fait de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID qui a amené le CCAS à venir en aide pour la deuxième année de suite aux plus démunis et à annuler ses manifestations envers ses seniors.

Le CCAS de Gargenville a également joué un rôle de référent santé puisqu'il a enregistré les demandes de vaccination des Gargenvillois

Accusé de réception en préfecture  
078-267800860-20220321-0322a-DE  
Date de réception préfecture, 23/03/2022

volontaires et les a ensuite transmises à son partenaire Odyssée pour 2 doses de Pfizer.

Ce ne sont pas moins de 387 personnes qui ont pu être vaccinées via le CCAS entre février et avril en plus de la quasi intégralité de la RPA.

Le CCAS a également supervisé avec la Croix Rouge et la région une grande journée de dépistage de la population le 30 mars dernier en salle des fêtes.

Durant l'année 2021, l'action sociale s'est consacrée aux actions suivantes :

**- Aides financières : 11497€ dépensés sur les 15250€ budgétés :**

- **Allocations handicapées : 550€ x 15 personnes = 8250€**
- **Autres secours CCAS : 2058€**
- **Secours en Urgence : 1189€**

- **Repas des anciens : 9565€ sur les 17545€ budgétés**
- **Colis des anciens en partenariat avec les commerçants de Gargenville pour 230 aînés pour un montant de 6456€**
- **Mise en place d'un partenariat bénévole avec l'association ALDS.**
- **Poursuite d'un partenariat bénévole avec le ministère de la justice pour 3 permanences par mois du Conciliateur de Justice en mairie et Ma Commune, Ma santé une fois par mois en mairie.**

Pour 2022 nous souhaitons poursuivre l'action menée en étant au plus près de nos administrés:

- **Conserver le rapport de proximité auprès des administrés les plus démunis en leur donnant un service de qualité et d'écoute.**
- **Être en adéquation avec les Gargenvillois quant à leurs diverses demandes et besoins et d'adapter les actions du C.C.A.S. C'est ainsi que pour répondre à la demande de nos administrés depuis quelques années, le CCAS souhaiterait pouvoir offrir aux bacheliers qui ont obtenu leur diplôme quelle que soit la filiale avec mention « très bien », des chèques culture de 50€.**

Le montant de 1200€ pour 24 bacheliers au total proviendrait en partie de deux allocations transférées permis de conduire de 2x 250€ pour cette prestation.

Pour que le CCAS soit aussi du côté de la vie et pas seulement de ses accidents, il est proposé que le CCAS finance un **cadeau de naissance** pour 70 enfants à hauteur de 20.71 € soit 1450€.

**Aides financières : 14750 €**

- **15 allocations handicapées : 550€ x 15 = 8250€**
- **4 permis de conduire : 4 x 250€ = 1000€**
- **Autres secours CCAS : 3500€**
- **Secours en Urgence : 2000€**

**Fêtes et cérémonies : 17 635€**

- **Organisation du « Repas d'Automne »** pour le samedi 8 octobre 2022 pour 10 485€ :

- 39.50€x 230 personnes = 9085€
- Animation musicale : 700€
- Sacem : 700€
- Decoration Table : 250€

Sur cette ligne sera également ajoutée comme l'an dernier la somme de 6900€ correspondant à l'attribution de 230 colis de Noël pour la somme de 30€ par colis.

**Sortie annuelle des anciens : 9240€**

Après 2 ans d'annulations successives du fait du COVID, nos aînés n'ont eu de cesse de réclamer le retour de leur sortie annuelle. Il s'agit d'une dépense majeure de lien social pour les anciens de la ville estimée à 77€ x 120 personnes.

**Fonctionnement**

Au fil des années, il a été constaté que les évaluations de grilles GIR pour l'entrée à la RPA étaient parfois faussées du fait de la proximité entre le médecin référent et les familles. Sur le terrain il est arrivé qu'il y ait un écart considérable entre l'évaluation optimiste de l'autonomie des résidents entrants et la réalité conduisant souvent à des hospitalisations ou des réorientations, peu de temps après l'entrée dans les lieux.

De ce fait, il est proposé de financer pour chaque admission un **médecin indépendant** qui permettrait d'émettre ces évaluations sans enjeux financiers ou affectifs.

Il s'agirait d'un montant de 210€ soit 6 évaluations pour 35€.

- 400€ (**alimentation**) : thé, café, vin pour les repas des résidents à la RPA

- une enveloppe de 2 000 € pour le **petit matériel** (entretien RPA par les services techniques)

- Continuation d'un partenariat avec le ministère de la justice pour une permanence de Conciliateur de Justice 3 fois par mois en mairie.

- Continuation d'un partenariat avec une bénévole dans le cadre de l'opération Ma commune, Ma santé pour une permanence 1fois par mois en mairie.

- Mise en place d'ateliers et de conférences gratuites avec l'AGIRC ARCO dans le cadre de la semaine bleue.

- **7 Jeux de société** pour la RPA pour un montant de 146€
  - 1 Black Jack 30€
  - 1 Triomino 35€
  - 1 Jeu de Tarot : 9€
  - 1 Trivial Pursuit 30€
  - 1 Rummikub 30€
  - 1 Monopoly à 21€
  - 1 Scrabble : 21€

En Recette :

Repas aînés : 5 € x 230 personnes = 1150€  
Sortie Aînés : 37€ x 120 personnes = 4440€

Investissement :

1 chauffe eau : 304€  
1 Sèche Linge : 501€  
1 sèche serviette : 225€  
Lustres 150€  
DéTECTEURS de mouvements pour les 3 étages de la RPA : 4500€

A l'unanimité, le conseil d'administration valide le rapport d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2022.

Pour copie conforme  
Le Président  
Yann PERRON

